

CONVOCAATION A LA BATTUE

Par SMS Mail ou Courrier

Modèle SMS Battue Grand Gibier :

« Battue Grand Gibier le/...../..... sur la commune de Rdv
(Lieu)..... à (heure).....

Modèle Action de faire le pied :

« Mr est autorisé à faire le pied le/...../..... sur la commune de



RASSEMBLEMENTS DEBUT ET FIN DE BATTUE EN EXTERIEUR

Pas plus de 20 personnes ensemble au même endroit au même moment. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



OU

Groupes séparés ou horaires décalés



+



+ de 20



1. Carnet de battue rempli par l'organisateur de l'action qui « coche » les présents sans signature, au départ et au retour.
2. Chaque participant doit être muni de son ATTESTATION de déplacement Covid19 (cocher la case 8 « mission intérêt général ») + JUSTIFICATIF CONVOCAATION à la battue (SMS ou Mail)

EN CAS DE SYMPTOME OU DE DOUTE, RESTEZ CHEZ VOUS !

RAPPEL

- Actions possibles tous les jours sauf le mardi et le vendredi, sauf si férié.
- Seules les espèces sanglier, cerf et chevreuil pourront être prélevées. Le renard pourra également être prélevé, mais pas d'action spécifique pour cette espèce.
- Toutes les dispositions de l'arrêté d'ouverture générale de la chasse dans l'Ain pour la saison 2020/2021 et celle du SDGC 2018-2024 concernant la chasse de ces espèces devront être respectées. Les animaux prélevés devront être munis de leurs dispositifs de marquage avant tout déplacement.
- Toutes les règles de sécurité énoncées dans le SDGC 2018-2024 au paragraphe V « Sécurité à la chasse » devront être appliquées.
- Les cabanes de chasses seront fermées
- Tout repas collectif, avant ou après la battue est interdit.

DEPLACEMENTS

Maximum 2 personnes par véhicule (sauf personnes d'un même foyer),
port du masque obligatoire.



CONTRÔLE ET TRAITEMENT DE LA VENAISON

SANGLIER OU CHEVREUIL : 3 PERS. MAX.

CERF : Jusqu'à 6 Personnes (Moins dès que possible)

Venaison mise à disposition dans le strict respect des gestes barrières en évitant tout regroupement

